

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le premier avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/03/2021

Date d'affichage : 25/03/2021

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BORDENEUVE Virgil

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 00

Excusé : 01

N° 08-2021

OBJET : : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant le fond d'aide aux études générales

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour les bâtiments public et plus particulièrement concernant le fond d'aide aux études générales. La subvention est de 50 % pour un plafond de 15000 HT

Le devis de l'architecte concernant les études s'élève à 24 120.99 € HT.

- Demande d'aide départementale à hauteur de 7500 €
- Solde sur les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde concernant les frais d'études pour les travaux de l'église et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire
 Pascal AMOREAU

